



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022 À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

08-254-22	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 29 août 2022. Il est 19h32.

Adoptée à l'unanimité.

08-255-22	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

08-254-22 Ouverture de la séance

08-255-22 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

08-256-22 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale**5. Développement communautaire****6. Urbanisme****7. Services techniques**

08-257-22 Décompte progressif no 7 – Travaux de reconstruction rue Aumais

08-258-22 Décompte progressif no 3 – Travaux de pulvérisation de la rue Cypihot entre les rues Aumais et Leslie-Dowker

08-259-22 Décompte progressif no 1 – Travaux de reconstruction des infrastructures rue Ste-Élisabeth (de St-Pierre à montée Ste-Marie)

08-260-22 Décompte progressif no 2 – Poste de pompage Terrasse-Maxime

08-261-22 Préparation du site de l'hôpital (Phase 3) pour le développement du projet résidentiel près de l'hôpital Sainte-Anne – Lot 6 453 292

08-262-22 Offre de service – Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols – Parc Lalonde

08-263-22 Paiement de factures à l'entrepreneur Inter-Excavation pour la construction d'une patinoire quatre saisons au Parc Aumais

08-264-22 Disposition du véhicule 14-1

08-265-22 Mise à niveau de la traverse piétonnière - intersection des rues Meloche et Perrier

8. Environnement

08-266-22 Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

9. Développement économique et touristique**10. Finances**

08-267-22 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

- 08-268-22 Acquisition axe central PPU Secteur nord
 08-269-22 Nomination d'un maire suppléant
 08-270-22 Interdiction de circulation des autobus scolaires sur la rue Sainte-Élisabeth
 08-271-22 Modification de la date de la séance du conseil du mois de septembre 2022
 08-272-22 Entérinement de la décision prise le 15 août 2022

12. Ressources humaines**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 08-273-22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 770-8 modifiant le règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité afin d'ajouter certaines dispositions relatives à l'entretien des propriétés et aux personnes chargées de son application
 08-274-22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 842 sur la création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 08-275-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19h32 et s'est terminée à 19h42 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Quand sa propriété sera-t-elle remise à neuf (parterre) ? - Quelqu'un filmait sa propriété le 29 août, sans son consentement : pourquoi la Ville n'a-t-elle pas avisé les citoyens ?
2 ^{ème} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que la compagnie qui filmait était mandatée par EMC ? - Quel est le contrat signé par DEV MÉTA ? - Quel est le but de la résolution 08-261-22 ? - Quelle entente y a-t-il avec DEV MÉTA pour le partage des coûts ? - Va-t-il y avoir une consultation publique avec les citoyens concernant le PPU du boulevard des Anciens-Combattants ?

	- Quels sont les résultats de l'étude réalisée par WSP relativement aux sols adjacents à l'hôpital (côté sud) ?
--	---

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

08-256-22	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE le greffier a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le greffier de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

08-257-22	Décompte progressif no 7 – Travaux de reconstruction rue Aumais
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 07-193-21 octroyant le contrat à la compagnie *L3B* pour des travaux d'infrastructure sur la rue Aumais ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 7 d'un montant de 93 189,71 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du 4 août 2022 de monsieur Maxime Gravel, ingénieur de la firme Stantec Experts-Conseils, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 7 ;

EN CONSÉQUENCE :

4796

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 93 189,71 \$ (taxes incluses) à la compagnie *L3B* à même le règlement d'emprunt numéro 825 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 18 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

08-258-22	Décompte progressif no 3 – Travaux de pulvérisation de la rue Cypihot entre les rues Aumais et Leslie-Dowker
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-124-21 octroyant le contrat à la compagnie *Meloche Division de Sintra Inc.* pour des travaux de pulvérisation de la rue Cypihot entre les rues Aumais et Leslie-Docker ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 33 893,35 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a eu lieu le 30 septembre 2021 ;

ATTENDU la recommandation du 11 juillet 2022 de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme Génipur, de procéder au paiement du 5% de retenue pour l'acceptation provisoire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la somme de 33 893,35 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Meloche Division de Sintra Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 826 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.

08-259-22	Décompte progressif no 1 – Travaux de reconstruction des infrastructures rue Ste-Élisabeth (de St-Pierre à montée Ste-Marie)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-158-22 octroyant le contrat à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* pour des travaux d'infrastructure de la rue Ste-Élisabeth (de St-Pierre à montée Ste-Marie) ;

4797

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 619 328,55 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du 28 juillet 2022 de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme Génipur, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 619 328,55 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 837 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 6 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

08-260-22	Décompte progressif no 2 – Poste de pompage Terrasse-Maxime
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 11-236-20 octroyant le contrat à la compagnie *Nordmec Construction inc.* pour des travaux de réfection du poste de pompage Terrasse Maxime et Terrasse Saint-Antoine ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 84 870,59 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation datée du 12 juillet 2022 de monsieur Pierre Labbé, ingénieur de la firme EXP, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation du directeur général d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur général ;

4798

D'AUTORISER le paiement de la somme de 84 870,59 \$ (taxes incluses) à même le règlement d'emprunt numéro 815 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 21 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.

08-261-22	Préparation du site de l'hôpital (Phase 3) pour le développement du projet résidentiel près de l'hôpital Sainte-Anne – Lot 6 453 292
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 10-279-21 « Travaux de préparation du site du lot 6 453 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (construction d'une clinique médicale GMF) » ;

ATTENDU la résolution numéro 11-298-21 « Travaux de préparation du site du lot 6 453 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (construction d'une clinique médicale GMF) – phase 2 » ;

ATTENDU QUE la construction d'une zone tampon est prévue par le règlement 533-82 entre le boulevard des Anciens-Combattants et le projet résidentiel (continuité de la zone tampon de la clinique médicale) ;

ATTENDU QUE les surplus de terre engendrés par les excavations des édifices pour la construction des fondations et des stationnements intérieurs seront amplement suffisants pour la construction des zones tampons conformément à la réglementation prévue au règlement 533-82 ;

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à l'enlèvement de la terre entreposée pour la construction de la zone tampon ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de trois entreprises et qu'une seule soumission a été reçue, de la compagnie Inter-Excavation, pour un montant estimatif de 35 000 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à octroyer le contrat de préparation du site de l'hôpital (Phase 3) pour le développement du projet résidentiel sur le terrain

4799

de l'hôpital par la compagnie 9449-1305 Québec Inc. (DEV META) à la compagnie Inter-Excavation pour un montant de 35 000 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER la dépense totale nette de 31 959.67\$ à même l'excédent de fonctionnement affecté (transfert de l'hôpital au 31 décembre 2021).

Adoptée à l'unanimité.

08-262-22	Offre de service – Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols – Parc Lalonde
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à la mise à niveau des parcs ;

ATTENDU QUE la Ville a prévu au Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2022-2024 la construction d'un nouveau pavillon au parc Lalonde ;

ATTENDU la résolution numéro 05-163-22 octroyant un contrat à la firme d'architectes Provencher_Roy pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'un pavillon au parc Lalonde ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation des plans et devis, une étude géotechnique avec caractérisation environnementale sommaire des sols est requise pour la conception de la structure du pavillon ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la firme *NCL Envirotek Inc.* à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme *NCL Envirotek Inc.* pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols, pour un montant de 11 940,15 \$ (taxes comprises) ;

D'AUTORISER la dépense nette de 10 902,95 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

08-263-22	Paiement de factures à l'entrepreneur Inter-Excavation pour la construction d'une patinoire quatre saisons au Parc Aumais
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 12-329-21 octroyant le contrat à l'entreprise *Inter-Excavation* pour la construction d'une patinoire extérieure au 300, rue Cypihot « Parc Aumais » 2021 ;

4800

ATTENDU la réception de la facture numéro 52035 d'un montant de 145 369.92 \$ (taxes incluses) relativement à la construction d'une patinoire extérieure au parc Aumais ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 52036 d'un montant de 17 594.81 \$ (taxes incluses) soumise par l'entrepreneur en vue de le compenser pour des hausses de coûts dans les matériaux en 2022 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour l'octroi du contrat a été publié sur SEO entre le 20 octobre et le 16 novembre 2021, que la résolution d'octroi du contrat a été adoptée le 13 décembre 2021 et que de ce fait, l'entrepreneur aurait dû prévoir que les travaux seraient réalisés au printemps 2022 et soumettre les prix de l'appel d'offres en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 52035 d'un montant de 145 369.92 \$ (taxes incluses) à Inter-Excavation (9113-7752 Québec Inc.) relativement à la construction d'une patinoire extérieure au parc Aumais ;

DE REFUSER le paiement de la facture numéro 52036 d'un montant de 17 594.81 \$ (taxes incluses) soumise par l'entrepreneur en vue de le compenser pour des hausses de coûts dans les matériaux en 2022.

Adoptée à l'unanimité.

08-264-22	Disposition du véhicule 14-1
------------------	-------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du véhicule Mazda CX5 GS 2014 qui était utilisé par la patrouille municipale depuis 8 ans ;

ATTENDU QUE le véhicule est désuet, que le moteur est hors d'usage et qu'il n'est plus en mesure de fonctionner de façon sécuritaire et qu'il est considéré par notre mécanicien comme irréparable à un coût raisonnable ;

ATTENDU QUE le véhicule est en trop mauvais état pour être vendu pour un usage courant et que la disposition définitive du véhicule pour le prix de la ferraille apparaît comme la seule solution ;

ATTENDU QUE le véhicule sera remplacé par un véhicule de marque Ford Escape Hybride 2022 ou 2023 dès que le concessionnaire sera en mesure de nous le livrer dans le courant de l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

4801

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration à disposer du véhicule 14-1 en le vendant pour la ferraille.

Adoptée à l'unanimité.

08-265-22	Mise à niveau de la traverse piétonnière - intersection des rues Meloche et Perrier
------------------	--

ATTENDU QUE le conseil souhaite améliorer la sécurité piétonnière à l'intersection des rues Meloche et Perrier ;

ATTENDU QUE la Ville a prévu au Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2022-2024 le projet de mise à niveau de la traverse piétonnière à l'intersection des rues Meloche et Perrier ;

ATTENDU QUE les travaux de mise à niveau sont prévus à l'automne 2022 ;

ATTENDU QUE les travaux sont essentiellement la construction d'un dos-d'âne surélevé, la construction d'un trottoir et le marquage de rues ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration à procéder aux travaux de mise à niveau de la traverse piétonnière à l'intersection des rues Meloche et Perrier ;

D'AUTORISER la dépense nette maximale de 30 000 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

08-266-22	Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques
------------------	--

ATTENDU QU' au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ;

4802

- ATTENDU QU'** une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (P) au règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons ;
- ATTENDU QUE** cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or ;
- ATTENDU QUE** le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction ;
- ATTENDU QUE** plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité ;
- ATTENDU QUE** les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal ;
- ATTENDU QU'** en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030 ;
- ATTENDU QUE** l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les

4803

terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM) ;

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains ;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures ;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal ;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

08-267-22	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 6 juillet au 29 août 2022 ;

1 087 169.52 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2022 ;

36 296.05 \$

Total :

1 123 465.57 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 18 juin au 12 août 2022 ;

558 018.94 \$

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**08-268-22 Acquisition axe central PPU Secteur nord**

- ATTENDU QUE** la Ville a adopté le 1^{er} juin 2017 le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) pour l'encadrement du développement du secteur nord (Règlement 797) et les règlements connexes ;
- ATTENDU QUE** le comité exécutif de l'Agglomération de Montréal a délivré, le 28 juin 2017, le certificat de conformité à l'égard de ces règlements en vertu de la résolution CE17 1150 ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a conclu une entente, le 15 mai 2018, avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal), en vue de l'acquisition par la Ville de Montréal de deux axes piétonniers afin de favoriser l'accès au Grand Parc de l'Ouest ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a procédé à l'achat en 2018 du lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SOIXANTE-QUATORZE (4 879 074) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a modifié le 12 novembre 2018 son PPU afin d'y inclure l'axe piétonnier central (Nord-Sud) (Règlement 797-1) et que le comité exécutif de l'Agglomération de Montréal a délivré, le 7 décembre 2018, le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en vertu de la résolution CE18 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande à la Ville de Montréal de procéder à l'acquisition de l'axe piétonnier central (Nord-Sud) entre le futur pôle d'accueil du Grand Parc de l'Ouest et les terrains au nord de l'emprise d'Hydro-Québec (lot 4 879 074).

Adoptée à l'unanimité.

08-269-22 Nomination d'un maire suppléant

- ATTENDU QUE** selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

4805

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur le conseiller Tom Broad comme maire suppléant pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022 inclus.

Adoptée à l'unanimité.

08-270-22	Interdiction de circulation des autobus scolaires sur la rue Sainte-Élisabeth
------------------	--

ATTENDU QUE le Règlement 769 sur la circulation et le stationnement autorise le conseil municipal à procéder par résolution pour réglementer, contrôler ou diriger la circulation ou pour prohiber ou limiter le stationnement ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est de l'intérêt de la municipalité de modifier un aspect de la circulation sur la rue Sainte-Élisabeth en y prohibant la circulation de tous les autobus incluant les autobus scolaires ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'INTERDIRE la circulation de tous les autobus incluant les autobus scolaires sur la rue Sainte-Élisabeth ;

DE MODIFIER la signalisation en conséquence dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité.

08-271-22	Modification de la date de la séance du conseil du mois de septembre 2022
------------------	--

ATTENDU QUE la séance ordinaire du mois de septembre est prévue le lundi 12 septembre ;

ATTENDU la proximité de cette date avec la séance ordinaire du mois d'août prévue le lundi 29 août ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE REPORTER la séance ordinaire du mois de septembre au lundi 19 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

08-272-22	Entérinement de la décision prise le 15 août 2022
------------------	--

ATTENDU la levée de l'état d'urgence sanitaire le 1^{er} juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

DE VALIDER ET D'ENTÉRINER la décision prise par l'administration le 15 août 2022 qui est jointe en annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

08-273-22	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 770-8 modifiant le règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité afin d'ajouter certaines dispositions relatives à l'entretien des propriétés et aux personnes chargées de son application
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 770-8 modifiant le règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité afin d'ajouter certaines dispositions relatives à l'entretien des propriétés et aux personnes chargées de son application* ;
- dépose le projet du règlement numéro 770-8.

08-274-22	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 842 sur la création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 842 sur la création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;
- dépose le projet du règlement numéro 842.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 6 juillet au 29 août 2022 ;
- Liste des commandes au 19 août 2022.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-275-22	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 19h53.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

M. Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-198179 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-198178 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 29 août 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 31 août 2022.

Me Paola Hawa, Maire

M. Martin Bonhomme, Greffier adjoint